

Image not found or type unknown



Partie adverse association musique

Par **mabrouk01**, le **08/11/2012 à 19:19**

Bonjour,
Mon avocat m'a dit que le jugement n'était pas motivé car la partie adverse est une association musique et qu'ils n'ont pas beaucoup d'argent , alors il se peut que les prud'hommes ont préféré les épargner , est ce normal ?
est ce qu'en appel le juge professionnel sera mieux me défendre ?
merci beaucoup